



## Section Organisation des Compétitions du Dimanche

### SAISON 2018/2019

#### PROCÈS-VERBAL n°47

Réunion du : **Mardi 07 Mai 2019**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### **COMMUNIQUÉ – CHAMPIONNAT U20**

Le Comité Directeur de la Ligue, lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> avril 2019, a décidé de créer, **tant au niveau régional que départemental, un Championnat U20.**

Vous pouvez prendre connaissance du détail de cette nouvelle compétition en cliquant sur le lien suivant : <https://paris-idf.fff.fr/simple/un-nouveau-championnat-u20-en-ligue-et-en-district-la-saison-prochaine/>

#### **COMMUNIQUÉ – FINALES DES COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**

La Section communique ci-dessous les dates et les lieux des finales des coupes :

##### **Finale des SENIORS**

Le mercredi 05 juin 2019 à 20h00 au parc des sports et loisirs de ST OUEN L'AUMONE.

##### **Finales U14 et U15**

Le samedi 1<sup>er</sup> juin 2019 (horaire à définir) au complexe sportif Salif Keita à CERGY PONTOISE.

##### **Finales U16 – U17 et U19**

Le dimanche 02 juin 2019 (horaire à définir) au complexe sportif Salif Keita à CERGY PONTOISE.

##### **Finales C.D.M. et Anciens**

Le dimanche 16 juin 2019 au Stade du Parc à RUEIL MALMAISON.

9h30 : finale de C.D.M.  
10h30 : finale des Anciens

**COUPE DE FRANCE – Saison 2019/2020****Informations importantes concernant le 2ème tour**

Les désignations des rencontres pour le 2ème tour sont affichées sur le site de la LPIFF :  
(<http://paris-idf.fff.fr>).

**Tous les clubs de Districts qualifiés au 1er tour et tous les clubs de Ligue sont concernés par ce 2ème tour.**

**Soit 267 clubs concernés, 133 rencontres et un exempt pour ce tour, le F.C. ROMAINVILLE.**

Toutes les rencontres sont à jouer le **dimanche 02 juin 2019, date officielle figurant au calendrier des compétitions de la L.P.I.F.F.**

**En cas d'arrêtés municipaux d'interdiction de terrain ou d'installations indisponibles pour la journée du 02 juin 2019, les rencontres seront obligatoirement inversées.**

**Important :**

**Les rencontres des clubs finalistes des Coupes Départementales seront à jouer le dimanche 09 juin 2019.**

**SENIORS - CHAMPIONNAT****20435030 : ULIS CO / BRETIGNY F.C.S. du 11/05/2019 (N3)**

Demande de changement d'horaire des ULIS C.O. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 11 Mai 2019 à 15h00, sur le stade Jean Marc Salinier aux ULIS.

**Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de BRETIGNY FCS parvenu dans les délais impartis.**

**20435032 : GOBELINS F.C. / RACING COLOMBES 92 du 11/05/2019 (N3)**

Demande de changement d'horaire et de terrain du F.C. GOBELINS via FOOTCLUBS.

La Section fixe cette rencontre le Samedi 11 Mai 2019 à 18h00, sur le stade BOUTROUX à Paris 13<sup>ème</sup>.

**Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et officiels (avant, pendant et après le match).**

**20435044 : GOBELINS F.C. / BRETIGNY F.C.S. du 25/05/2019 (N3)**

Demande de changement de terrain du F.C. GOBELINS via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 25 Mai 2019 à 18h00, sur le stade BOUTROUX à Paris 13<sup>ème</sup>.

**Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et officiels (avant, pendant et après le match).**

**20891081 PARIS CA 1 / LILAS FC 2 du 1 du 19/05/2019 (R3/B)**

Demande de PARIS CA 1 pour décaler le coup d'envoi du match à 17h30 (motif : match de barrage accession D2 féminines à 15h00).

La Section fixe cette rencontre à 17h30 compte tenu de la priorité donnée aux compétitions nationales.

**U19 - CHAMPIONNAT****Courriel de MEUDON AS - 500692 – R1**

La Commission rappelle au club les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF :

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, **pour la dernière journée de Championnat** (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), **le même jour, à l'heure officielle**. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. »

Et ne peut pas répondre favorablement à sa demande.

**20504044 : AUBERVILLIERS C. / MELUN F.C. du 05/05/2019 (R3/C)**

Courriel de MELUN F.C. informant de son forfait.

La Section enregistre le **1<sup>er</sup> forfait avisé intervenant dans les trois dernières journées de Championnat** de l'équipe de MELUN F.C..

**AUBERVILLIERS C. : 3 pts – 5 buts**

**MELUN F.C. : -1 pt – 0 but**

**20502980 TORCY PVM US 2 / NANTERRE ES 1 du 04/05/2019 (R2/B)**

La Section,

Pris connaissance du courriel de TORCY PVM US 2 indiquant l'absence de NANTERRE ES et un problème lié à la clôture de la FMI,

Demande :

- à l'arbitre de la rencontre de faire parvenir son rapport
- au club de TORCY PVM US de transmettre la feuille de match papier

**20502983 BLANC MESNIL SF 1 / GOBELINS FC 2 du 05/05/2019 (R2/B)**

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match informatique,

Considérant que cette rencontre ne s'est pas déroulée,

Considérant que dans son rapport l'arbitre officiel indique que seulement 6 joueurs de BLANC MESNIL SF 1 étaient présents 15mn après l'horaire du coup d'envoi,

Considérant les dispositions de l'article 23.1 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par forfait non avisé à l'équipe de BLANC MESNIL SF 1 (1<sup>er</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres)

BLANC MESNIL SF 1 (-1pt – 0 but).

GOBELINS FC 2 (3pts – 5 buts).

**20503400 – JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / TRAPPES E.S. 1 du 19/05/2019 (R2/A)**

RAPPEL

La Section demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse **d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville d'AUBERVILLIERS** accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 17 mai 2019 à 12h00.**

Les 2 autres matches à purger seront sur la saison 2019/2020.

**20503644 MONTEREAU ASA 1 / CHOISY LE ROI AS 1 du 05/05/2019 (R3/A)**

La Section prend connaissance du courriel de l'arbitre officiel et entérine le résultat suivant :

MONTEREAU ASA 1 : 6 buts.

CHOISY LE ROI AS 1 : 1 but.

**20503655 : MITRY MORY FOOT 1 / LINAS MONTLHERY E.S.A. 1 du 19/05/2019 (R3/A)**

RAPPEL

La Section demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse **d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de MITRY MORY pour cette rencontre, accompagné de l'attestation du propriétaire, au plus tard le vendredi 17 mai 2019 à 12h00.**

Les 2 autres matches à purger seront sur la Saison 2019/2020.

### **U17 - CHAMPIONNAT**

#### **20506378 RACING CF 92 2/ GARGES FCM 1 du 05/05/2019 (R2/B)**

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match informatique,

Considérant que cette rencontre a été arrêtée à la 45<sup>ème</sup> minute en raison d'un nombre insuffisant de joueurs pour l'équipe de GARGES FCM (7 joueurs présents suite à la sortie sur blessure d'un joueur),

Considérant que le score du match était alors de 4 buts à 0 en faveur du RACING CF 92 2,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de GARGES FCM 1.

GARGES FCM 1 (-1pt – 0 but).

RACING CF 92 2 (3pts – 4 buts).

#### **20506771 PAYS DE FONTAINEBLEAU 1 / LIEUSAIN FOOT AS 1 du 05/05/2019 (R3/C)**

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatique,

Donne match perdu par forfait non avisé à l'équipe de LIEUSAIN FOOT AS 1 (1<sup>er</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres)

LIEUSAIN FOOT AS 1 (-1pt – 0 but).

PAYS DE FONTAINEBLEAU 1 (3pts – 5 buts).

### **U16 - CHAMPIONNAT**

#### **20507041 SARCELLES AAS / ENTENTE SSG du 19/05/2019 – poule A**

Demande de SARCELLES AAS pour avancer le match au dimanche 12/05/2019

Accord de la Section sous réserve de l'accord de l'ENTENTE SSG qui doit parvenir au plus tard le vendredi 10/05/2019 – 12h00.

La Section précise qu'en cas de refus, et après étude de la planification des rencontres sur ce terrain, le match sera fixé à 12h00.

### **U15 - CHAMPIONNAT**

#### **20475014 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / VERSAILLES FC 1 du 11/05/2019 (R2/A)**

Demande d'ISSY LES MOULINEAUX FC pour décaler le coup d'envoi du match à 16h00.

Accord de la Section sous réserve de l'accord de VERSAILLES FC 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 10/05/2019 – 12h00.

#### **20475280 TORCY PVM US 3 / VINCENNOIS CO 1 du 11/05/2019 (R3/B)**

Courriel de TORCY PVM US indiquant que le match se déroulera au stade des Totems (pelouse) à NOISIEL.

Accord de la Section.

#### **20475474 BUSSY SAINT GEORGES FC 1 / ENTENTE SSG 2 du 25/05/2019 – R3/D**

La Section,

Pris connaissance de l'arrêté de fermeture des installations du complexe Maurice Herzog,

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant qu'à ce jour cette rencontre a une incidence sur les montées et descendantes,

Par ces motifs,

Demande au club de BUSSY SAINT GEORGES FC 1 de bien vouloir trouver un terrain de repli pour pouvoir jouer ce match le 25/05/2019 à l'horaire officiel (à transmettre au plus tard pour la réunion du mardi 21/05/2019).

<b>C.D.M. - CHAMPIONNAT</b>
-----------------------------

**20848131 BOBIGNY AF / MONTROUGE FC 92 du 05/05/2019 (R3/B)**

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que cette rencontre ne s'est pas déroulée en raison de la fermeture des installations et de l'absence de l'équipe de BOBIGNY AF 1,

Considérant que dans son rapport l'arbitre indique qu'aucune feuille de match n'a été effectuée mais que les joueurs de MONTROUGE FC 92 étaient présents,

Considérant les dispositions de l'article 23.1 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par forfait non avisé à l'équipe de BOBIGNY AF 1 (3<sup>ème</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres et entraînant le forfait général de cette équipe).

BOBIGNY AF 1 (-1pt – 0 but).

MONTROUGE FC 92 1 2 (3pts – 5 buts).

En application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF, ce 3<sup>ème</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis

Par conséquent, les rencontres suivantes sont données perdantes par pénalité comme suit :

**20848137 PORTUGAIS ANTONY / BOBIGNY AF du 19/05/2019 (R3/B)**

PORTUGAIS ANTONY (3pts – 0 but).

**20848150 BOBIGNY AF / GOBELINS FC du 26/05/2019 (R3/B)**

GOBELINS FC (3pts – 0 but).